



Services Techniques
N° Tél : 69 49 77 05
N/Réf : NDA/DM/CB

DECISION N° 97-116

OBJET : Autorisation au Maire de signer un contrat de location pour un local à usage de garage au profit de Maîtres GOUSSEAU et LUCAS, sis 68 rue Charles de Gaulle à YERRES.

Le Maire de la Commune de YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de YERRES en date du 29 Juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la demande formulée par Maîtres GOUSSEAU et LUCAS Huissiers de justices sur la Commune de YERRES.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'effectuer une mise à disposition d'un local à usage de garage sis 68, rue Charles de Gaulle à YERRES.

-DECIDE -

Article 1er : Monsieur le Maire accepte de signer le contrat de mise à disposition pour un local à usage de garage sis 68, rue Charles de Gaulle à YERRES au profit de Maîtres GOUSSEAU et LUCAS, exerçant la fonction d'Huissiers de Justice à YERRES, à compter du 1er Juillet 1997.

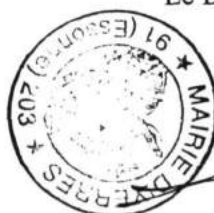
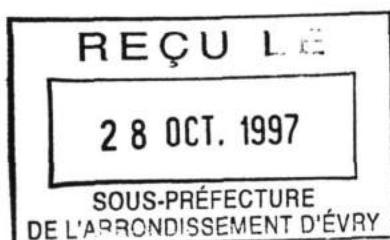
Article 2 : Cette mise à disposition est consentie et acceptée moyennant un loyer trimestriel de 928,50 F payable à terme échu..

Article 3 : Les recettes découlant de cette location seront imputées sur le budget de l'exercice en cours, fonction 0, sous fonction 01, article 7521.

Article 4 : La présente décision ainsi que le contrat de mise à disposition seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à YERRES, le 25 septembre 1997

Le Député-Maire



Nicolas DUPONT-AIGNAN

